



Avec le soutien du
programme Erasmus+
de l'Union européenne

LA RENTRÉE D'APRÈS

rentreedapres.animafac.net

Note de position des associations étudiantes pour l'élection présidentielle de 2022

Sarah Bilot,
Déléguée Générale
sbilot@animafac.net
07 61 66 88 70

Audrey Renaudin,
Responsable du plaidoyer et de la territorialisation
arenaudin@animafac.net
06 82 12 98 76

*** Animafac**



Sommaire

Introduction	4
La construction d'un parcours de citoyenneté	5
↳ Autour des enjeux de l'éducation aux médias et à l'information.....	5
1) Renforcer l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans la formation initiale et continue des acteur·rice·s du monde éducatif.....	6
2) Proposer une offre gratuite de médias généralistes et spécialisés à tout·e·s les collégien·ne·s, les lycéen·ne·s et les étudiant·e·s.....	6
3) Généraliser l'éducation socioculturelle dans tous les lycées à travers un parcours interdisciplinaire d'éducation aux médias et à l'information	6
4) Créer une section jeunesse sur le site Europe-en-France.gouv.fr	7
5) Développer la communication et la valorisation des Initiatives Citoyennes Européennes (ICE).....	7
↳ En sensibilisant aux enjeux d'une société ouverte sur les autres et sur le monde dès le plus jeune âge.....	7
6) Réformer l'enseignement de l'enseignement moral et civique (EMC) tout au long du parcours scolaire des élèves.....	7
7) Intégrer dans les programmes scolaires de 4ème et 3ème des temps de sensibilisation à la mobilité internationale.....	7
8) Généraliser la tenue de simulation d'élections locales, régionales et nationales et européennes dans les établissements scolaires.....	8
9) Multiplier les événements de sensibilisation aux différents enjeux de solidarité internationale (droits humains, atteinte des objectifs de développement durable (ODD), urgence climatique, jeunesses et inclusion, migrations, etc...)	8
10) Renforcer l'éducation à la citoyenneté européenne	8
Des campus engagés.....	9
↳ Pour faciliter la mobilité des étudiant·e·s.....	9
11) Créer un véritable statut européen de l'étudiant·e	9
12) Simplifier et accompagner les démarches administratives en amont et en aval d'une mobilité internationale (entrante et sortante).....	9
13) Renforcer la qualité de l'accueil des étudiant·e·s extracommunautaires.....	10
14) Créer une charte d'harmonisation des établissements de l'enseignement supérieur au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur pour favoriser la mobilité internationale des étudiant·e·s en situation de handicap.....	10
15) Mettre en place des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et les bailleurs privés et publics pour faciliter l'accès au logement des étudiant·e·s internationaux·ales en France.....	10
↳ Pour améliorer la santé et le bien-être des étudiant·e·s.....	11

16) Renforcer l'offre de soins dans les services de santé universitaire en investissant dans les ressources humaines et les infrastructures.....	11
17) Mettre en oeuvre une stratégie nationale de santé mentale et de psychiatrie comprenant un volet spécifique aux étudiant·e·s.....	11
↳ Sur les enjeux climatiques	12
18) Modifier et préciser le code de l'éducation pour enclencher la transformation profonde de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	12
19) Procéder à la rénovation énergétique de l'ensemble du parc immobilier universitaire	12
20) Proposer une option végétarienne quotidienne, abordable et de qualité dans l'ensemble de la restauration collective universitaire.....	12
Accompagner l'engagement des jeunes	13
↳ En créant les conditions favorables à l'engagement des jeunes par une amélioration de leurs conditions de vie	13
21) Faire de la prévention sur la santé mentale le cœur de l'action publique	13
22) Mener une réflexion sur l'ouverture de la consultation chez un·e psychologue de ville pour toutes et tous, à tout âge, sans devoir passer par un médecin généraliste	14
23) Proposer des chèques alimentation durable sur le modèle du chèque énergie aux étudiant·e·s.....	14
↳ En leur faisant confiance et en leur accordant des moyens	14
24) Donner aux jeunes les moyens de pouvoir créer sur leurs lieux de vie et d'études des médias (webradios, podcasts, journaux papiers, webtélé, réseaux sociaux) pour gagner en légitimité et se confronter à la pratique de l'information.....	14
25) Encourager le développement de tiers-lieux associatifs étudiants	14
26) Développer des conditions favorables pour que les projets de solidarité internationale jeunes et étudiant·e·s soient de meilleure qualité	15
27) Rendre plus attractives et accessibles les sphères de décisions nationales et locales déjà existantes pour les jeunes et leur donner plus de moyens pour s'y faire entendre.....	15
28) Développer des lieux ouverts, d'expression, d'échange et de débats en dehors du milieu scolaire : les Agoras jeunes	16
↳ En investissant dans les dispositifs favorisant l'engagement, en France et à l'international	16
29) Universaliser le dispositif du Service Civique.....	16
30) Accroître le nombre de volontaires de réciprocité réalisant leurs missions de volontariat en France.....	17
31) Garantir l'équité d'accès aux étudiant·e·s et jeunes à des actions de solidarité de qualité, à différentes échelles : nationale, européenne et internationale.....	17
↳ Dans le cadre universitaire.....	17
32) Faire de la vie étudiante une mission fondamentale des établissements d'enseignement supérieur.....	18

- 33) Accélérer la mise en œuvre de la loi Egalité et Citoyenneté de 201718
- 34) Repenser la place des étudiant·e·s dans la gouvernance de la CVEC.....19

Introduction

Si le temps des études est une période spécifique au cours d'une vie, **les jeunes concerné·e·s ne se résument pas à leur seule condition d'étudiant·e : ils·elles sont avant tout des citoyen·ne·s comme les autres.** Ainsi, leurs actions ne se limitent pas au seul espace de l'enseignement supérieur ; ils·elles sont les jeunesses actrices à de multiples échelles (locales, régionales, nationales et internationales) et mobilisé·e·s sur les enjeux mondiaux qui traversent nos sociétés : solidarité, urgence climatique, démocratie, lutte contre le racisme.

Malgré un fort intérêt pour les questions d'actualité et le fait de se tenir régulièrement informé·e·s, on constate que **les jeunes font peu confiance aux médias traditionnels et aux pouvoirs publics.** L'émergence du covid-19 n'a pas arrangé la situation : ainsi, ce sont 49 % des répondant·e·s à l'enquête « La Rentrée d'Après » qui déclarent avoir moins confiance dans le système démocratique depuis la crise sanitaire. Pour les chercheur·se·s¹, **cette défiance des jeunes vis-à-vis du système démocratique ne peut être associée à une forme de repli de leur part ; elle est plutôt le marqueur d'attentes nouvelles.** Leur vision de la démocratie est plus exigeante, avec une attention particulière accordée à la question des inégalités. Cette dimension peut expliquer que leur confiance dans le système s'affaisse lorsque des crises surviennent.

Ainsi, **les jeunes ne sont pas moins engagé·e·s qu'auparavant, simplement, leur répertoire de participation évolue** en s'inscrivant désormais davantage hors des institutions politiques traditionnelles : **le fait associatif étudiant connaît un fort développement** là où l'engagement syndical et dans les partis politiques des étudiant·e·s progresse peu. Ce qu'il faut retenir, en définitive, c'est que **les étudiant·e·s partagent leur envie de s'engager - c'est le cas de plus d'un·e jeune non-engagé·e sur deux² -, lorsqu'ils·elles ne le font pas déjà.**

Cet engagement a un impact positif sur leur parcours de vie. **Le temps des études est une période d'apprentissage et de construction de soi dans laquelle l'expérimentation a toute sa place** : elle doit être encouragée et accompagnée par les acteurs·rices de la vie étudiante mais aussi par les pouvoirs publics. Néanmoins, il convient de rappeler qu'**afin de pouvoir s'engager, les étudiant·e·s doivent disposer de conditions de vie dignes leur permettant de réussir leurs études.** S'engager implique en effet un certain nombre de ressources à mobiliser : du temps, dont on dispose difficilement si l'on doit travailler en

¹ LARDEUX, Laurent, TIBERJ, Vincent. La démocratie à l'épreuve de la jeunesse. Une (ré)génération politique ? Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). N°46. 12 mars 2021, 4 p.

² Animafac, enquête « La Rentrée d'après », 2021.

4) Créer une section jeunesse sur le site Europe-en-France.gouv.fr

Le site Europe en France répertorie les différents fonds et programmes européens mais il n'est pas du tout adapté pour les jeunes et les étudiant-e-s.

Nous proposons de créer sur ce site une rubrique jeunesse qui recenserait les possibilités offertes aux jeunes et aux étudiant-e-s (financements de projets associatifs, mobilités européennes, possibilités de volontariats européens, etc.) ou des informations sur le Youth Pass (certificat permettant de reconnaître les acquis d'apprentissage non-formel développés dans le cadre de projets à dimension européenne, plus spécifiquement auprès des jeunes et auprès du secteur jeunesse), qui permet la mise en avant de compétences et d'engagements réalisés en-dehors des diplômes classiques.

5) Développer la communication et la valorisation des Initiatives Citoyennes Européennes (ICE)

Les ICE sont un instrument juridique permettant aux citoyen-ne-s de présenter une proposition d'acte législatif qu'ils-elles jugent nécessaire pour mettre en œuvre les traités de l'Union Européenne. Cependant, peu de citoyen-ne-s européen-ne-s sont averti-e-s du dispositif et peu d'ICE aboutissent.

Les ICE permettent aux citoyen-ne-s de se saisir des enjeux de l'UE. Il est nécessaire que ce droit soit mieux connu des citoyen-ne-s européen-ne-s pour qu'ils-elles l'utilisent et surtout, que leur formulation soit accompagnée ce qui faciliterait leur aboutissement. Il s'agirait notamment de simplifier leur dépôt et le système de collecte de signature nécessaire à leur portage, mais aussi de mieux communiquer autour de ce dispositif.

↳ **En sensibilisant aux enjeux d'une société ouverte sur les autres et sur le monde dès le plus jeune âge**

6) Réformer l'enseignement de l'enseignement moral et civique (EMC) tout au long du parcours scolaire des élèves

L'enjeu de la réforme de l'EMC est essentiel pour renforcer l'engagement des jeunes à travers l'enseignement scolaire. Cela implique une meilleure formation des professeur-e-s dispensant ce cours mais également de considérer **le cours d'EMC comme un cours d'éducation à la citoyenneté progressif et interactif tout au long du parcours éducatif des élèves, de la maternelle au baccalauréat.**

L'objectif est qu'ils-elles puissent disposer des outils nécessaires pour mieux comprendre les enjeux de société et les différents processus de décision, tout en apprenant à construire leur avis par l'échange et le débat, et ce, dans l'optique de développer leur esprit critique. Cet enseignement a le potentiel de réduire les inégalités préexistantes entre les élèves en matière de familiarisation avec les questions politiques, sociales et environnementales. Il est donc crucial de le renforcer pour rendre l'exercice de la citoyenneté le plus naturel et accessible à toutes et tous.

7) Intégrer dans les programmes scolaires de 4ème et 3ème des temps de sensibilisation à la mobilité internationale

80 % des jeunes français-e-s ne se sentent pas suffisamment informé-e-s des opportunités de

mobilité internationale³ et la mobilité des étudiant·e·s se résume encore trop souvent au seul programme Erasmus+ alors que les possibilités sont multiples.

L'objectif de cette proposition est de toucher l'ensemble d'une classe d'âge scolarisée avant les orientations diverses dans différents cursus, de former les enseignant·e·s sur les divers programmes de mobilité pour qu'ils·elles puissent en faire la promotion, et enfin d'inclure dans les manuels scolaires de langue, d'éducation civique et morale ou d'histoire, des informations complètes sur les mobilités internationales.

8) Généraliser la tenue de simulation d'élections locales, régionales et nationales et européennes dans les établissements scolaires

Lorsqu'on analyse les freins au vote des jeunes, on note que les principaux éléments sont le manque d'information sur les partis, les candidat·e·s et leurs programmes mais également un manque de connaissance du processus électoral et une difficulté globale de s'informer pour bien comprendre les enjeux afin de faire un choix libre et éclairé. **La simulation d'élections de différentes échelles dans le cadre scolaire est une solution qui permet une éducation à la citoyenneté par la pratique** et qui, ainsi, rend l'exercice du vote plus facile et intuitif. Déjà expérimentée dans quelques établissements, sa généralisation est un enjeu crucial pour renforcer l'expression démocratique des jeunes et leur implication politique.

9) Multiplier les événements de sensibilisation aux différents enjeux de solidarité internationale (droits humains, atteinte des objectifs de développement durable (ODD), urgence climatique, jeunesse et inclusion, migrations, etc...)

Pour rendre l'exercice d'une citoyenneté accessible, il nous paraît indispensable de créer et faire vivre des moments de sensibilisation réguliers, à minima un par an dans les lieux investis et occupés par les jeunes et les étudiant·e·s (maison des étudiant·e·s, espaces jeunes, lieux culturels, etc). Cette sensibilisation régulière favorisera l'appropriation de problématiques globales et mondiales par les jeunes et leur permettra de les mettre en résonance avec les pratiques et les consommations de chacun·e. **Il est nécessaire que chaque citoyen·ne comprenne les mécanismes d'interdépendance du monde et les possibilités existantes pour être acteurs et actrices du changement à son échelle.** Cela passe nécessairement par une généralisation des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). Un temps banalisé pour prendre part à ces actions devra être prévu. Il s'agira de s'appuyer sur le tissu associatif, et notamment les jeunes porteurs et porteuses de projets, en favorisant la sensibilisation par les pairs. Cette méthodologie encourage particulièrement le changement par des outils participatifs et immersifs.

10) Renforcer l'éducation à la citoyenneté européenne

Selon une enquête réalisée en 2019 par l'IFOP pour l'ANACEJ et les Jeunes Européens, 69% des jeunes de 18 à 25 ans interrogé·e·s se disent mal informés sur l'Union européenne et 55 % des jeunes interrogé·e·s pensent que la mise en place de temps de débat sur l'Europe dès l'école primaire aurait une influence positive sur l'intérêt des jeunes pour les élections européennes.

³ Projet d'Erasmus Student Network France (ESN France) "Mobilitez-vous !", disponible à l'adresse [https://esnfrance.org/nos-projets/mobilitez-vous/..](https://esnfrance.org/nos-projets/mobilitez-vous/)

Du fait de ces constats, nous faisons deux propositions :

- **Intégrer dans les programmes et les manuels scolaires les éléments relatifs à la construction de l'Europe, ses fondements politiques, historiques et philosophiques**, dans l'optique de laisser place à l'émergence d'un regard davantage européen et interculturel dans l'enseignement de différentes matières.
- Intégrer dans l'EMC des informations sur l'exercice des droits et des devoirs liés à la citoyenneté européenne. Ceci va de pair avec l'apprentissage du fonctionnement de l'Union européenne.

Des campus engagés

↳ Pour faciliter la mobilité des étudiant-e-s

11) Créer un véritable statut européen de l'étudiant·e

Malgré la création en 2010 de l'espace européen de l'enseignement supérieur, il n'existe pas de statut de l'étudiant·e qui soit commun aux 49 pays compris dans cet espace. **Ce statut garantirait aux étudiant·e-s concerné·e-s un socle minimum de droits et de services** (accès à des cours de langues intensifs, droit à la mobilité tout au long du cursus, traitement équitable à tou·te·s les étudiant·e-s notamment en terme de frais de scolarités, facilitation d'obtention de bourses d'études, reconnaissance des équivalences, etc.), tout en favorisant le sentiment de citoyenneté européenne.

Ce statut pourra se matérialiser sous la forme d'une carte étudiante européenne, initiative déjà expérimentée dans le cadre du programme Erasmus+ et de ses 33 pays membres. Cependant, elle reste à ce jour au rang de projet et non d'obligation pour les établissements d'enseignement supérieur. Cette carte devrait être institutionnalisée et étendue pour tous les étudiant·e-s inscrit·e-s dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

12) Simplifier et accompagner les démarches administratives en amont et en aval d'une mobilité internationale (entrante et sortante)

Les étudiant·e-s internation·aux·ales ne savent pas où et auprès de qui entreprendre leurs démarches administratives car les acteurs·rices sont nombreux·euses et ne centralisent pas toutes les informations. Ces démarches restent donc compliquées à effectuer pour un grand nombre d'étudiant·e-s, qui renoncent à solliciter toutes les aides (financières mais pas seulement) auxquelles ils·elles sont pourtant éligibles.

Plusieurs solutions existent :

- Traduire et simplifier les différentes plateformes nécessaires (CAF, Crous, demande de visa, CPAM...) pour les étudiant·e-s internationaux·ales ;
- Créer une plateforme unique répertoriant toutes les demandes de bourses et subventions pour les mobilités sortantes, ainsi que les programmes de mobilité renvoyant vers les différent·e-s opérateurs·rices ;
- Renforcer le rôle des référent·e-s administratifs·ves dans les établissements d'enseignement supérieur, en lien avec les associations accompagnant les étudiant·e-s et les jeunes internationaux·ales

13) Renforcer la qualité de l'accueil des étudiant·e·s extracommunautaires

Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la précédente. Il s'agit de permettre à tout citoyen·ne de vivre un cursus d'étude, dans un contexte multiculturel, entouré d'étudiant·e·s du monde, ce qui permettrait d'**assurer un accès aux études supérieures équitable pour les étudiant·e·s extracommunautaires**. Des conditions d'accueil de qualité, notamment administratives et d'équipement, doivent être mises en place.

Il s'agit de mettre en place une véritable politique de l'enseignement supérieur favorisant l'accès à des opportunités de même ordre pour l'avenir des jeunes générations du monde.

Favoriser une politique de vie étudiante ouverte et accueillante participe au rayonnement et à l'attractivité de la France. Cela permet à des jeunes de s'engager dans des associations, notamment de diasporas, qui construisent des projets de solidarité à destination de leurs territoires d'origines et les font découvrir aux jeunes français·e·s. Ils·elles concourent ainsi à la construction d'un monde plus juste et solidaire.

14) Créer une charte d'harmonisation des établissements de l'enseignement supérieur au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur pour favoriser la mobilité internationale des étudiant·e·s en situation de handicap

Les dispositifs et accompagnements (à la fois financiers et humains) pour l'accueil et l'envoi en mobilité internationale des personnes en situation de handicap sont trop disparates selon les pays et les établissements d'enseignement supérieur⁴. Les différents types de handicap, physiques comme psychiques, ne sont pas suffisamment pris en compte. Cela a pour conséquence une autocensure de la part des jeunes en situation de handicap vis-à-vis des mobilités internationales.

Nous proposons donc que **les établissements mettent en place une stratégie de mobilité internationale des étudiant·e·s internationaux·ales en situation de handicap**. Celle-ci prendrait en compte l'accessibilité de l'information, les aides financières, les visites préparatoires, l'évaluation des risques, la valorisation post-mobilité ainsi que les conditions de travail des auxiliaires de vie pendant la mobilité internationale. Cela suppose la mise en place, au niveau national, d'une politique publique ambitieuse pour aiguiller les établissements dans la définition de cette stratégie.

15) Mettre en place des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et les bailleurs privés et publics pour faciliter l'accès au logement des étudiant·e·s internationaux·ales en France

Les étudiant·e·s internationaux·ales ont de grandes difficultés pour se loger. Cela s'explique par plusieurs raisons :

- Ils·elles n'ont pas tous·tes accès aux logements du Crous ;
- Un manque de connaissance des différentes opportunités de logement parmi les bailleurs sociaux et privés (y compris les particuliers·ères qui louent) ;

⁴ Rapport "Freins et besoin des jeunes en situation de handicap", disponible à l'adresse <https://mobility-with-disabilities.org/fr/2021/06/22/freins-et-besoins-des-jeunes-en-situation-de-handicap/>.

- La garantie VISALE ne concerne pas les cautions solidaires entre colocataires qui est pourtant le principal moyen de logement des étudiant·e·s internationaux·ales en France.

Pour améliorer la situation des étudiant·e·s internationaux·ales sur ce volet logement, il existe plusieurs solutions :

- Étendre la garantie VISALE aux colocations et mieux faire connaître ce dispositif aux bailleurs car beaucoup ne le connaissent pas ;
- Chaque établissement d'enseignement supérieur propose en amont des mobilités aux étudiant·e·s internationaux·ales une liste de bailleurs privilégiés (sociaux, publics, privés). Cette liste présenterait la diversité des offres disponibles : studios, colocs, intergénérationnel, au pair etc. ainsi que les sites permettant de trouver un logement dans la ville ;
- Lors des guichets uniques mis en place par les établissements d'enseignement supérieur (EES), expliquer aux étudiant·e·s internationaux·ales leurs droits et devoirs en matière de logement (état des lieux, assurance, caution etc. ...).

↳ Pour améliorer la santé et le bien-être des étudiant·e·s

16) Renforcer l'offre de soins dans les services de santé universitaire en investissant dans les ressources humaines et les infrastructures

Les confinements successifs, l'isolement ou encore la perte de sens dans les études ont été autant de facteurs qui ont déclenché ou renforcé la présence de troubles psychologiques chez les étudiant·e·s.

La qualité de la santé mentale des jeunes est alarmante, et ce constat date de bien avant l'émergence du covid-19. Néanmoins, la crise sanitaire a mis un coup de projecteur sur le sujet. Si les jeunes restent une population plus fragile et plus vulnérable en raison des transitions qui s'opèrent à cet âge – 75 % des premiers épisodes psychiatriques commencent avant l'âge de 24 ans - la situation des étudiant·e·s est particulièrement préoccupante.

Ainsi, l'INSERM et l'Université de Bordeaux ont publié en 2021 une étude révélant que, pendant les deux premiers confinements, les étudiant·e·s étaient plus vulnérables que les non-étudiant·e·s. Dans le détail, les étudiant·e·s sont plus dépressif·ives, ont plus de symptômes d'anxiété et ont, enfin, exprimé ressentir plus de pensées suicidaires que la population non-étudiante.

Notre proposition est donc de pouvoir déployer des investissements permettant de renforcer l'offre de soins à destination des étudiant·e·s et d'atteindre l'objectif d'un équivalent temps plein (ETP) pour 4 000 étudiant·e·s (le ratio étant actuellement d'un équivalent temps plein (ETP) pour 15 000 étudiant·e·s).

17) Mettre en oeuvre une stratégie nationale de santé mentale et de psychiatrie comprenant un volet spécifique aux étudiant·e·s

La santé mentale concerne l'ensemble des strates de la population, il est donc nécessaire que la planification de cette **stratégie nationale de santé mentale et de psychiatrie soit pilotée**

par un·e délégué·e interministériel·le, lequel aurait des prérogatives plus étendues qu'un·e délégué·e ministériel·le. Il·elle aurait pour mission d'organiser la concertation avec les différent·e·s acteur·rice·s, de coordonner les travaux relevant de la stratégie et d'assurer sa mise en œuvre. Un volet spécifique de cette stratégie doit être dédié aux étudiant·e·s, avec des grands axes dont pourraient s'inspirer les établissements d'enseignement supérieur pour développer des stratégies concrètes et adaptées à leur réalité territoriale et donc, aux besoins de leurs étudiant·e·s.

Sur les enjeux climatiques

18) Modifier et préciser le code de l'éducation pour enclencher la transformation profonde de l'enseignement supérieur et de la recherche

La formation des étudiant·e·s aux questions environnementales est essentielle afin qu'ils·elles puissent prendre conscience de l'urgence climatique et devenir acteur·rice du changement. Pourtant, parmi les étudiant·e·s qui ne suivent pas une formation directement en lien avec les enjeux environnementaux, 69 % indiquent ne pas entendre parler de ces sujets, alors même qu'ils·elles sont 69 %, toute formation confondue, à souhaiter être formé·e·s sur ces sujets (Consultation Nationale Étudiante du RESES, 2020).

Pour former plus largement les étudiant·e·s à ces enjeux, nous proposons de procéder à la modification du code de l'éducation en précisant l'article 123-2(4°bis) : il s'agira d'y ajouter le passage entre crochets "le service public de l'enseignement supérieur contribue (...) à la sensibilisation et à la formation [**de l'ensemble des étudiant·e·s dès le premier cycle quelque soit leur formation**] aux enjeux de la transition écologique et du développement durable".

19) Procéder à la rénovation énergétique de l'ensemble du parc immobilier universitaire

La majorité des bâtiments universitaires, Crous compris, ont été construits dans les années 1960 puis dans les années 1990-2000 ; ils présentent donc des signes d'obsolescence. Les bâtiments universitaires et les logements Crous ne font pas exception ; leur mauvaise isolation en font de véritables passoires énergétiques. Sachant que le bâtiment représente 20 % des émissions nationales de gaz à effets de serre, rénover le parc immobilier universitaire permettrait **de réduire l'impact carbone de ce secteur, tout en améliorant les conditions de formation et de logement des étudiant·e·s**.

Les étudiant·e·s sont d'ailleurs conscient·e·s de la pertinence de cette mesure, qu'ils·elles ont largement plébiscité, la plaçant en troisième position des actions environnementales prioritaires à mettre en œuvre sur leur campus (Consultation Nationale Étudiante du RESES, 2020).

20) Proposer une option végétarienne quotidienne, abordable et de qualité dans l'ensemble de la restauration collective universitaire

Les études ont montré qu'une alimentation non-carnée était nettement moins émettrice de gaz à effet de serre : de l'ordre de 80 %. La Consultation Nationale Étudiante (CNE) de 2020 du

RESES montre que 51 % des étudiant·e·s souhaitent adopter une alimentation plus durable, pour des raisons écologiques notamment. Cette option végétarienne doit aussi être abordable puisque, toujours selon la CNE, le premier obstacle au changement des habitudes de consommation des étudiant·e·s est le prix. Près de la moitié des étudiant·e·s (46 %) seraient même amené·e·s à sauter des repas selon une étude réalisée par l'association Linkee.

La mise en place de cette option végétarienne quotidienne nécessitera de former les chef·fe·s au sein de la restauration collective universitaire, mais également de sensibiliser les étudiant·e·s à l'impact environnemental d'une alimentation végétale et de qualité, car manger de manière durable ne doit pas être synonyme de plats moins équilibrés.

Une expérimentation de ce type de repas a été votée lors de la loi Egalim' (2018) et a été généralisée par le biais de la loi Climat et résilience (2021) dans les restaurants universitaires qui proposent deux choix quotidiens. Nous souhaitons que cette mesure soit étendue à l'ensemble de la restauration universitaire et que le principe de durabilité des produits proposés soit pris en compte tout comme l'aspect financier, afin de garantir l'accès à une alimentation durable pour tou.te.s.

Accompagner l'engagement des jeunes

↳ **En créant les conditions favorables à l'engagement des jeunes par une amélioration de leurs conditions de vie**

21) Faire de la prévention sur la santé mentale le cœur de l'action publique

Selon l'étude URCEco pour la Fondation FondaMental (2018), en France, environ 12 millions de personnes souffrent de troubles mentaux ce qui représentait un coût de 160 milliards d'euros en 2018. D'après le rapport de la Défenseure des droits sur la santé mentale des enfants, axer l'action publique sur la prévention, dès le plus jeune âge, permettrait de réduire les coûts d'intervention de la puissance publique à posteriori mais également de réduire les risques de décrochage scolaire et universitaire. Cette prévention passe par la sensibilisation, la promotion de la santé mentale et l'accompagnement des communautés éducatives.

Dans l'enseignement supérieur, nous recommandons de suivre la "Whole University Approach", qui reconnaît que la santé mentale peut être influencée par tous les domaines de la vie étudiante. Cela signifie qu'il est nécessaire de proposer de multiples offres de soutiens psychologiques pour les étudiant·e·s en détresse, d'impliquer l'ensemble des services de l'établissement dans les actions de santé, et que cette dynamique soit présente sur tous les lieux de vie étudiante. Il s'agirait aussi de pouvoir développer le "Stepped Care Model" qui propose une offre de soin par étape, et qui inclut la promotion, la sensibilisation, la prévention, la formation ciblée et l'orientation, puis la prise en charge et l'hospitalisation lorsque nécessaire. Ce modèle propose ainsi aux étudiant·e·s l'étape qui correspond le mieux à leur état de santé mentale. Plus globalement, il s'agit surtout de pouvoir assurer un suivi psychologique à tout âge, dès l'entrée au collège et jusqu'à la fin de la scolarité : cela pourrait par exemple prendre la forme d'un carnet de suivi psychologique, dans le même schéma que le carnet vaccinal.

22) Mener une réflexion sur l'ouverture de la consultation chez un·e psychologue de ville pour toutes et tous, à tout âge, sans devoir passer par un médecin généraliste

Annoncé en septembre 2021 par le Président de la République, le remboursement des consultations chez le·la psychologue de ville a été consacré dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022. Cependant, ce remboursement n'est possible que si la consultation se fait sur prescription d'un·e médecin généraliste. Cette étape supplémentaire est un frein à la consultation pour les jeunes, population déjà particulièrement vulnérable : chaque étape représente un risque supplémentaire de rupture du parcours du soin. Dès lors, il apparaît raisonnable de demander à ce **que le remboursement des consultations chez un·e psychologue ne soit pas conditionné à la prescription d'un·e médecin généraliste.**

23) Proposer des chèques alimentation durable sur le modèle du chèque énergie aux étudiant·e·s

Les résultats de la Consultation Nationale Étudiante du RESES (2020) ont confirmé la volonté des étudiant·e·s de tendre vers une alimentation plus responsable. Cependant, malgré leur volonté, les obstacles sont nombreux, le premier étant le prix des produits pour 70 % d'entre elles-eux.

Pour faciliter l'accès des étudiant·e·s à une alimentation plus durable, **nous recommandons la mise en place d'un chèque alimentation durable mensuel pensé sur le modèle du chèque énergie** : il permettrait aux étudiant·e·s d'acheter des produits durables auprès d'enseignes ayant préalablement signé une convention de partenariat dans le cadre du dispositif. Son montant serait compris entre 30 et 50 euros, en fonction de la situation de l'étudiant·e. Ce dispositif permettrait également de lutter contre la précarité alimentaire des étudiant·e·s, une situation mise en exergue et qui s'est accentuée pendant la crise sanitaire.

↳ En leur faisant confiance et en leur accordant des moyens

24) Donner aux jeunes les moyens de pouvoir créer sur leurs lieux de vie et d'études des médias (webradios, podcasts, journaux papiers, webtélés, réseaux sociaux) pour gagner en légitimité et se confronter à la pratique de l'information

Créer un projet au sein de son établissement scolaire ou à l'université permet aux jeunes de prendre des initiatives, de travailler de manière collective, de se responsabiliser et de s'engager. Pourtant, l'accès à du matériel informatique, ou tout simplement à une salle pour se réunir, peut parfois relever du parcours du combattant pour les jeunes, même en milieu éducatif.

Cette difficulté pourrait être réglée si les établissements se dotaient de leur propre matériel et qu'ils le mettaient ensuite à disposition des élèves/des étudiant·e·s souhaitant produire de l'information et se former à ces outils.

25) Encourager le développement de tiers-lieux associatifs étudiants

Le tiers-lieu est avant tout un espace de sociabilité dans lequel plusieurs activités complémentaires peuvent être organisées. Mis à disposition ou créés par des étudiant·e·s,

ces espaces permettent aux jeunes d'avoir un endroit désigné dans lequel se retrouver entre pair-e-s et se rencontrer. Ils favorisent les échanges, permettent de porter des projets, d'imaginer des alternatives. Les services proposés relèvent généralement de salles disponibles pour organiser des événements ou pour des réunions, de la présence d'un bar ou café, d'un jardin partagé, d'ateliers de réparation de vélo, de l'organisation d'émissions de radio, parfois d'une épicerie solidaire, permanente ou ponctuelle. Les options sont multiples.

Ces tiers-lieux participent directement à l'attractivité du territoire dans lesquels ils sont implantés, en ce qu'ils sont des lieux de création et de rassemblement. Au-delà de la rencontre, ils permettent aux étudiant-e-s d'avoir des espaces d'engagement disponibles, dans lesquels ils peuvent penser et développer leurs projets, qu'ils soient associatifs ou non. Comme pour l'ensemble des projets associatifs, ils permettent aussi l'apprentissage "par le faire" : la prise d'autonomie, la transmission des savoirs par les pairs et l'action aux cœurs des territoires.

26) Développer des conditions favorables pour que les projets de solidarité internationale jeunes et étudiant-e-s soient de meilleure qualité

Former un groupe, choisir un pays, imaginer un besoin (de puits, de manuels scolaires, etc) en se basant sur des idées reçues sur les pays dits "du Sud", est à la portée de tout un chacun. Cependant, co-construire un projet qui répond réellement aux besoins d'un groupe local de citoyen-nes, en s'appuyant sur les ressources disponibles sur place s'avère généralement moins courant. Cela est pourtant essentiel pour construire des projets de qualité, utiles et durables.

De plus, l'accès à l'information sur les opportunités pour mener un projet de solidarité internationale reste insuffisant, et réduit l'ouverture de cette expérience à de nombreux-ses jeunes et étudiant-e-s.

Nous proposons de rendre plus équitables et concertées les modalités d'accompagnement et de financement des projets de Solidarité Internationale des jeunes pour améliorer la qualité de ces projets et minimiser notamment, leur impact écologique.

Par exemple, prendre l'avion pour réaliser quelques activités solidaires en trois semaines ne permet pas d'avoir les mêmes effets que la réalisation d'un projet de moyen ou long terme et l'impact écologique est particulièrement fort. Il s'agit de promouvoir un modèle de solidarité internationale fondé sur la coopération équilibrée entre des pays, des partenaires et des citoyen-ne-s.

27) Rendre plus attractives et accessibles les sphères de décisions nationales et locales déjà existantes pour les jeunes et leur donner plus de moyens pour s'y faire entendre

Une démocratie en bonne santé est une démocratie qui associe les citoyen-ne-s concerné-e-s à la prise de décision, et ce même dans les sphères de décision les plus hautes. Or, trop souvent, ces sphères restent inatteignables pour les jeunes. Ils-elles peuvent percevoir ces espaces comme non-favorables à l'expression libre de leur créativité ou de leur innovation et remettent donc en question la légitimité des décisions pouvant être prises. **Il ne s'agit pas simplement de consulter les jeunes sur les sujets qui les concernent, il s'agit surtout**

de développer un “réflexe jeune” d’écoute et de participation authentique des jeunes à la prise de décision qui pourrait se décliner en la généralisation de jury citoyens jeunes.

En outre, un enjeu important se trouve dans la diversification des profils intégrés à ces panels de jeunes invités à collaborer à la prise de décision, afin de les rendre plus représentatifs. Il pourrait aussi s’agir d’adapter les méthodologies d’intervention au public jeune, qui sont par exemple moins disponibles en journée que d’autre public, ou qui ont un besoin de formation et d’accompagnement plus important.

De la même manière, permettre l’initiation des sujets soumis à la prise de décision par les jeunes, une meilleure adaptation des formats de prise de décision, plus de co-conception des programmes, dans la planification des actions et la définition des priorités permettrait aux jeunes de se faire pleinement entendre dans les sphères de décision.

28) Développer des lieux ouverts, d’expression, d’échange et de débats en dehors du milieu scolaire : les Agoras jeunes

L’adhésion forte au principe de citoyenneté est la résultante de la superposition de nombreux dispositifs qui en font l’éducation et la promotion. Dans de nombreux territoires, la multiplication des rencontres et des échanges entre les jeunes peut être entravée par divers obstacles. Il est donc crucial, pour pallier ces inégalités, de multiplier les lieux d’expression, d’échanges et de débats afin d’accompagner les jeunes dans leur formation citoyenne en leur réservant des lieux autogérés, dédiés et ouverts, d’échanges, où gagner en autonomie, construire son opinion et où l’expérimentation de l’engagement se fait le plus naturellement possible : des Agoras jeunes. **A l’heure où l’implication des jeunes est un enjeu, la multiplication d’espaces collaboratifs et participatifs s’impose comme une priorité.**

↳ En investissant dans les dispositifs favorisant l’engagement, en France et à l’international

29) Universaliser le dispositif du Service Civique

Depuis sa création, nous sommes convaincus de l’intérêt du dispositif du Service Civique (volontaire et de qualité) comme un des outils phare pour favoriser une véritable société de l’engagement. Pour cela, nous proposons de :

- **Conforter la distinction entre service civique et emploi.** Assumer des choix forts en renforçant les éléments qui distinguent un Service civique d’un emploi (interdire les recours au CV et à la lettre de motivation dans les démarches de recrutement des volontaires ; replacer la formation civique et citoyenne comme un élément central du dispositif ; faire des 24 heures sur l’ensemble de la mission la règle plutôt que l’exception).
- **Maintenir la bourse sur critères sociaux de l’Agence du Service Civique pour l’ensemble des étudiant·e·s boursier·ères** de l’enseignement supérieur, comme pendant la crise sanitaire.
- **Renforcer la collaboration de tous les acteurs·rices pour assurer la qualité des services civiques.** Créer un dispositif paritaire qui engage tous les acteurs du Service civique dans une démarche de qualité.

30) Accroître le nombre de volontaires de réciprocité réalisant leurs missions de volontariat en France

En 2019, la France a permis à 250 jeunes internationaux de faire un volontariat de réciprocité en France⁵, et celle-ci a depuis renouvelé son engagement dans ce dispositif. Cependant, la France manque particulièrement de procédures pour faciliter et déployer cette forme de volontariat pour plus de jeunes et de structures d'accueil (démarches administratives, appui dans la mission par le tutorat et le soutien à celui-ci). Pour soutenir les acteurs et actrices de ce volontariat (collectifs associatifs français, associations d'éducation populaire, etc), qui promeuvent une approche plus équilibrée des relations internationales, il est nécessaire d'œuvrer avec un appui plus fort et plus transversal du prochain gouvernement (DJEPVA et MEAE mais aussi étendre cela au MESRI). Ce soutien permettrait de faire bénéficier de cette expérience humaine aux pair·e·s des jeunes engagé·e·s. La réalisation de la mission en partie auprès de jeunes et d'étudiant·e·s permettrait de réinventer la solidarité internationale, pour qu'elle se décline par la rencontre et l'action citoyenne des jeunesses du monde sur le territoire français.

Nous recommandons un engagement complet (financier, politique et des simplifications des démarches administratives) pour garantir la qualité de l'accueil des volontaires.

31) Garantir l'équité d'accès aux étudiant·e·s et jeunes à des actions de solidarité de qualité, à différentes échelles : nationale, européenne et internationale

Les enjeux autour de cette question sont nombreux : il s'agit notamment de favoriser l'engagement de l'ensemble des citoyen·ne·s en faveur d'un monde plus juste, solidaire et durable. C'est aussi une manière de prendre conscience de l'interconnexion du monde, au vu de nos actions et décisions, qu'elles soient individuelles ou collectives et pouvant générer des changements systémiques.

La solidarité, en France et à l'international, revêt plusieurs dimensions et peut s'exercer à différents niveaux : localement (maraude, accompagnement quotidien, collecte alimentaire etc), dans des chantiers nationaux, dans des engagements européens via le Corps européen de solidarité ou des projets à l'international de rencontre humaine et projet co-construit avec des partenaires locaux.

Il s'agit ici de permettre à toutes et tous de s'engager localement pour agir internationalement et d'inscrire cela dans un parcours d'engagement plus global qui garantit une formation pratique par l'exercice d'une citoyenneté active. **Pour garantir la qualité de ces projets de solidarité, il est indispensable de proposer des échelons d'accompagnement et des interlocuteur·trices compétent·e·s tout au long de leur construction.**

Dans le cadre universitaire

Pour mettre en œuvre les trois propositions qui suivent, deux éléments sont à prendre en considération. **D'une part, le fait qu'il est indispensable de respecter le principe d'autonomie des établissements.** Cela suppose de les laisser mettre en œuvre les dispositifs nouvellement créés sans imposer un cadre global, cadre qui pourrait s'avérer

⁵ Le volontariat de réciprocité permet à tous les pays qui accueillent des volontaires français d'envoyer en France des jeunes pour effectuer un engagement de service civique au même titre

contre-productif car ne permettant pas de prendre en compte les différentes réalités territoriales, en leur attribuant néanmoins des moyens financiers et humains pour appliquer ces lois.

D'autre part, le fait que les étudiant·e·s sont encore trop peu au courant des droits acquis via la loi Egalité et Citoyenneté ou bien du fait qu'ils peuvent financer leurs projets via la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), et même de la manière dont celle-ci est affectée, alors même qu'ils·elles participent directement à son financement. Il est donc indispensable de diffuser ces informations aux étudiant·e·s afin qu'ils·elles soient au courant des dispositifs dont ils·elles peuvent bénéficier.

32) Faire de la vie étudiante une mission fondamentale des établissements d'enseignement supérieur

La vie étudiante revêt une dimension stratégique, à la fois pour la réussite académique des étudiant·e·s mais également pour l'attractivité des établissements. **Dans cette optique, il serait pertinent que la vie étudiante devienne une mission fondamentale des établissements, lesquels devraient pouvoir assurer un pilotage territorial des politiques de vie étudiante, dans une démarche d'organisation cohérente des différents dispositifs.**

Ce sujet de la vie étudiante pourrait également devenir l'un des éléments de classement des établissements d'enseignement supérieur français, afin de renforcer son caractère central. Le sentiment d'intégration des étudiant·e·s, de bien être, mais aussi les équipements mis à disposition et événements proposés, ou encore le soutien aux associations étudiantes et les modalités de reconnaissance de l'engagement, pourraient être des indicateurs d'une vie de campus dynamique.

33) Accélérer la mise en œuvre de la loi Egalité et Citoyenneté de 2017

La période de la vie étudiante est propice à l'engagement dans le monde associatif : celui-ci doit être soutenu et valorisé. S'il y a eu des avancées, celles-ci demeurent peu connues et appliquées et rendent l'engagement difficile.

La loi Egalité et Citoyenneté, promulguée en 2017, représente une avancée considérable pour la reconnaissance de l'engagement associatif étudiant. Elle permet aux étudiant·e·s de valider des compétences, connaissances et aptitudes acquises à l'occasion d'un engagement bénévole, et ainsi de demander à ce que celles-ci soient reconnues par leur établissement. La loi permet aussi aux responsables associatif·ve·s de bénéficier d'aménagement à la scolarité ainsi que de droits spécifiques afin de concilier au mieux leurs études et leur engagement.

Cependant, la mise en place de ces dispositions n'est pas encore généralisée alors que c'est une obligation légale pour les établissements d'enseignement supérieur. Cela s'explique notamment par le fait que la mise en œuvre de cette loi repose parfois sur les services de vie étudiante, parfois sur les composantes. **Il serait ainsi utile de définir un organe « chef de file » et de faire du lien entre les services responsables de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle.** Cela rendrait les droits acquis pleinement utiles aux étudiant·e·s, dans une démarche favorisant leur engagement qui leur permettra d'identifier

les compétences acquises, dans ce cadre mais pas seulement, et de les valoriser dans le cadre professionnel.

34) Repenser la place des étudiant·e·s dans la gouvernance de la CVEC

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiant·e·s (loi dite "ORE") du 8 mars 2018 a créé la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). C'est une contribution due chaque année par les étudiant·e·s inscrit·e·s en formation initiale dans l'enseignement supérieur. La somme des CVEC est répartie ensuite entre les établissements de l'enseignement supérieur et les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) pour financer des actions qui serviront à la vie étudiante et de campus.

La circulaire relative à la CVEC, publiée en mars 2019, indique que les étudiants doivent être associés aux procédures d'affectation et de suivi des crédits CVEC. Cependant, cela est loin d'être le cas dans l'ensemble des établissements. **Il y a donc un besoin d'inciter les établissements à déployer un modèle de gouvernance de la CVEC fondé sur la participation active des étudiant·e·s.**

Dans cette optique, l'exemple du Parlement étudiant mis en place à l'Université Gustave Eiffel (en Île-de-France) est particulièrement parlant. C'est une instance décisionnaire de l'établissement, composée de 105 représentant·e·s étudiant·e·s issu·e·s des conseils de composantes, des conseils centraux, des associations étudiantes ainsi que des personnalités extérieures. Il se réunit à minima trois fois par an et s'occupe de tous les sujets liés à la vie étudiante : logement, restauration, accueil des étudiant·e·s, vie associative.

Animafac – SIRET : 408 560 209 00012

Siège social - 3 rue Récamier – 75007 PARIS

Directeur de la publication : Christophe Gaydier

Rédaction : Animafac, Enagagé·e·s & Déterminé·e·s, ESN France, Jets d'encre, les Jeunes Européens France, Nightline, le Parlement Européen des Jeunes, le RESES

Janvier 2022

Ne pas jeter sur la voie publique

